Cinquante cinquième année. - N° 86 A Samedi 1er et dimanche 2 mai 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1049

67 – BAS-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE STRASBOURG

Ventes et cessions

303 773 808 RCS Strasbourg.
XENITRANS.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 500000 EUR.
Adresse : 1, place Maurice Druon, 67150 Nordhouse.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion AVIS DE PROJET DE FUSION ABSORPTION de la société TRANSPORTS LAURENT par la société XENITrans AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE (Article R 236-2 du Code de Commerce) la société absorbante XENITrans Société à responsabilité limitée, au capital de 500.000 euros, dont le siège social est 1 Place Maurice Druon 67150 NORDHOUSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le numéro 303 773 808. La société absorbée TRANSPORTS LAURENT, Société 0 Responsabilit2 Limitée au capital de 300.000 euros dont le siège social est 1 Place Maurice Druon 67150 NORDHOUSE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG sous le numéro 418 447 702. Opération : Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nordhouse du 29 avril 2021, régime des fusions simplifiée défini par les articles L.236-1, L 236-3, L 236-6, L 236-6-1, L.236-11, L 236-11-1, (tels que modifiés par la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019) et R.236-1 et R 236-2 du Code de Commerce Oppositions : L236-14 et R 236-8 du Code de Commerce, un projet de fusion sans échange de titres résultant de l'article L.236-3 du Code de Commerce entre sociétés sœurs par lequel la société « XENITrans » (société absorbante) a le projet d'absorber la société « TRANSPORTS LAURENT » (société absorbée). Aux termes de cette fusion, la société absorbée fera apport de la totalité de son patrimoine, actif et passif, tel qu'il existe à la date de réalisation comptable de la fusion, soit le 1er juillet 2020, à la société absorbante. Conformément aux dispositions de l'article 746-1 du Plan Comptable Général, l'actif net transmis sera comptabilisé au report à nouveau par la société absorbante. Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société absorbée pendant la période courue depuis le début de l'exercice en cours à la date de la fusion seront prises en charge par la société absorbante à compter de la réalisation définitive de la fusion. Actif apporté : 830.119 euros - Passif transmis : 487.699 euros - Soit un actif net transmis : 342.420 euros. Rapport d'échange des droits sociaux : La société absorbante et la société absorbée n'ont aucun lien en capital, elles sont uniquement des sociétés sœurs et leur capital social est entièrement et uniquement détenu par la société mère, la SAS IIATROIE (RCS STRASBOURG

481 022 895). L'opération ne donne en conséquence pas lieu à échange de titres de la société absorbée contre des titres de la société absorbante, et il n'y a donc aucune augmentation de capital ou constatation de prime de fusion. Date du projet de traité : 29 avril 2021 Date et lieu de dépôt du traité de fusion : dépôt au RCS de STRASBOURG pour les deux sociétés le 29 avril 2021. Pour avis.

